



Création d'une structure juridique pour l'entretien d'un chemin

Par **Zebos40**, le **28/02/2019** à **09:30**

Bonjour

Quelle structure juridique me conseillez vous pour l'entretien d'un chemin privé avec servitude de passage. Les membres seront les usagers du chemin qu'ils soient propriétaires ou non propriétaires du chemin. La création d'une association d'usager du chemin est-elle la bonne solution ? Devons-nous obtenir l'accord de la totalité des propriétaires pour la réalisation de l'enrobé de ce chemin privé avec droit de passage

Cordialement

Sébastien